

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 20 août 1849](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 20 août 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Gonnet](#) est destinataire de cette lettre

[Vermond](#) est cité(e) dans cette lettre

[Viltart](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (364)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 20 août 1849, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (2)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27035>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 août 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Gonnet](#)

Lieu de destinationPéronne (Somme)

## Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin informe Gonnet qu'il a prié l'huissier Viltart de lui demander de copier le jugement et de le signifier, que Vermond prendra les objets confisqués, et que Duquesnoy le verra pour régler les dommages et intérêts qu'il doit.

## Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Duquesnoy \[monsieur\]](#)
- [Vermond \[monsieur\]](#)
- [Viltard \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomGonnet

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvoué à Péronne (Somme) au milieu du XIXe siècle. Autres formes du nom : Gonnez.

---

NomVermond

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéCommerce

BiographieMarchand de charbon à Péronne (Somme) au milieu du XIXe siècle.

---

NomViltart

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieHuissier de justice à Péronne (Somme) au milieu du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1849 364

Peronne  
aout 20

Monsieur Gonnet  
j'aurais prié M. Villard huissier (n'ayant  
pu vous voir avant mon départ) de se dire  
de faire lever l'exécution du jugement et de  
le signifier de se dire en outre que les objets  
confisqués seraient pris par M. Vermorel  
je me repose sur ce pour ce qui concerne le  
reste de cette affaire M. Duques noy ma dit  
qu'il vous verrait pour regler ce qui le concerne  
sur les dommages et intérêts

Comptable  
21

veuillez agréer M. m. s.  
Messieurs Pautin et Esparbats  
Lorsque vous m'avez demandé le prix  
des cuisinières j'ai dû vous faire prix au  
comptant attendu que je devais vous  
effectuer un paiement. Dans lequel j'ai  
croisais que le prix devait entrer sans  
cela elle que je soussai espérer serait susceptible  
d'une augmentation de 6 francs

j'ai aussi payé le timbre de votre lettre de  
voiture dont vous ne m'avez pas tenu compte  
soit .75

je vous ai aussi remis un supplément  
de frais de tables le 29 mars de 45 Nisog  
d'une part et 61 de l'autre soit 12,35

une cuisinière sahar au comptant 94  
pour les soins apportés à vos tables 2

109,10

je n'ai jamais pensé prendre la totalité  
des tables que j'ai eu à vous quelques feuilles  
me suffiraient veuillez me dire en cette occasion  
tenez si je puis les prendre? si le prix de  
fr 64 % Nisog porté en votre lettre me sera  
maintenu? et si je dois disposer sur vous